

De : DEBREYER Carole [<mailto:Carole.DEBREYER@santepubliquefrance.fr>]

Envoyé : mardi 16 juillet 2019 17:10

À : ARSZONE54-DEFENSE; ARSZONE59-DEFENSE; ARSZONE35-DEFENSE; ARSZONE75-DEFENSE; arszone33-defense; ARSZONE13-DEFENSE; ARSZONE69-DEFENSE; ARSZONEOI-DEFENSE; ARSZONE972-DEFENSE;; EGMANN, Gérald (ARS-GUYANE)

Cc : MAGNE, Pauline (DGS/VSS/VSS2); COLLE, Delphine (DGS/VSS/VSS2); MESSINA-GOURLLOT, Catherine (DGS/VSS/VSS2)

Objet : Message d'information - Mode d'administration des comprimés d'iodure de potassium



Message d'information

Bonjour,

Le RCP (*Résumé des Caractéristiques Produit*) de l'iodure de potassium indique que l'administration doit être faite après dissolution du comprimé dans une boisson (eau, lait, jus de fruit..).

Au cours de ces dernières semaines, nous avons été particulièrement sollicité à Santé publique France sur ce point, d'une part afin de savoir si ce mode d'administration constitue **une obligation ou une préconisation**, et d'autre part **sur les caractéristiques de dissolution** des comprimés d'iodure de potassium.

Nous avons interrogé la pharmacie centrale des armées à ce sujet. Pour votre information, vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse qu'ils nous ont transmis :

« La dissolution du comprimé dans une boisson constitue une préconisation, elle n'est pas obligatoire. Les comprimés avalés avec un liquide sans dissolution associée est un mode de prise tout à fait possible ; ce mode d'administration ne modifie pas les propriétés pharmacocinétiques et ne remet pas en question l'efficacité du médicament.

Quant aux modalités de dissolution des comprimés dans une boisson, nous ne disposons pas de données. Une dissolution complète ou partielle n'influence pas l'efficacité du médicament. La solution obtenue ne doit pas être conservée et doit être administrée immédiatement même en présence de quelques résidus.

La dissolution du médicament dans une boisson permet de diminuer le goût métallique qui peut être ressenti aux posologies préconisées. La dissolution constitue un paramètre facilitant la prise et l'observance du traitement notamment chez les enfants. »

Extrait du RCP

Posologie

Enfant de > 12 ans et adulte :

Dosage unique quelle que soit la région, 130 mg d'iodure de potassium en 1 prise unique soit 2 comprimés à 65 mg, à dissoudre dans une boisson (eau, lait ou jus de fruit).

ENFANT (de 36 mois à 12 ans) :

Une prise unique de 65 mg d'iodure de potassium, soit 1 comprimé, à dissoudre dans une boisson (lait ou jus de fruit).

NOURRISSON (de 1 à 36 mois) :

Une prise unique de 32,5 mg d'iodure de potassium, soit 1/2 comprimé, à dissoudre dans une boisson (biberon de lait ou de jus de fruits par exemple).

Le dosage pour les nouveau-nés (< 1 mois) est de 16 mg d'iodure de potassium soit ¼ de comprimé.

Mode d'administration

Après dissolution dans une boisson, la solution obtenue ne peut être conservée et doit être prise immédiatement.

La dissolution du médicament dans du lait ou dans du jus de fruit permet de diminuer le goût métallique passager qui peut être ressenti aux posologies préconisées.

Bien cordialement



Carole DEBREYER

Conseiller technique « Planification et mobilisation »

Unité Etablissement pharmaceutique

Direction Alerte et Crise

+33 (0)1 41 79 60 98

+33 (0)6 71 85 46 52

carole.debreyer@santepubliquefrance.fr

Agence nationale de santé publique

12, rue du Val d'Osne 94415 Saint-Maurice Cedex France

www.santepubliquefrance.fr

>> Retrouvez-nous sur    